



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 23 septembre 2015 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont absents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin et monsieur le conseiller Maxime Tremblay.

Sont également présents messieurs et mesdames, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>c</sup> Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint.

CE-2015-746

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 182 831,39 \$ - ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-597 du 17 avril 2013, octroyait un contrat à la firme Allen Entrepreneur Général inc. pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham pour un montant total de 27 786 783,18 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-367 du 2 avril 2014, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 108 358,50 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-558 du 7 mai 2014, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 151 345,58 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-784 du 18 juin 2014, entérinait un troisième ajustement de coûts pour un montant total de 364 027,69 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-882 du 9 juillet 2014, entérinait un quatrième ajustement de coûts pour un montant total de 104 468,20 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1179 du 15 octobre 2014, entérinait un cinquième ajustement de coûts pour un montant total de 190 070,69 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1346 du 19 novembre 2014, entérinait un sixième ajustement de coûts pour un montant total de 188 426,71 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-32 du 14 janvier 2015, entérinait un septième ajustement de coûts pour un montant total de 175 282,12 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-106 du 25 février 2015, entérinait un huitième ajustement de coûts pour un montant total de 259 156,06 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-214 du 8 avril 2015, entérinait un neuvième ajustement de coûts pour un montant total de 195 861,22 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-393 du 27 mai 2015, entérinait un dixième ajustement de coûts pour un montant total de 194 872,60 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-588 du 8 juillet 2015, entérinait un onzième ajustement de coûts pour un montant total de 303 735,62 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant AECOM, pour un montant de 94 137,90 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 132740;

**CONSIDÉRANT QU'**après révision, le consultant AECOM, recommande un montant supplémentaire de 88 693,49 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 132740 pour un montant de 94 137,90 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 88 693,49 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 182 831,39 \$ incluant les taxes. Le coût total de ce contrat représente un montant de 30 205 219,57 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30707-017-03638	80 988,97 \$	Travaux de modernisation - Usine d'eau potable de Buckingham - Ajustements de contrats
04-13493	3 857,08 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 847,44 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2015.

Adoptée

CE-2015-747

**BAIL ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE COMITÉ DE TRANSITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'OUTAOUAIS - LOCAUX SITUÉS AU 2<sup>e</sup> ÉTAGE DU 115, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, formé en 2004 en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, est un organisme à but non lucratif, composé des préfets des quatre MRC de l'Outaouais, soit celles de Papineau, des Collines de l'Outaouais, de la Vallée de la Gatineau et de Pontiac, ainsi que du maire de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, dissoute en vertu du projet de loi numéro 28 sanctionné le 21 avril 2015, a vendu son immeuble localisé au 394, boulevard Maloney et doit être relocalisée afin de compléter certains travaux pour le 31 mars 2016;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'abolition de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais par le gouvernement du Québec, le maire de Gatineau a fait une offre aux préfets des MRC de l'Outaouais afin de poursuivre les activités de concertation régionale. Il a proposé une structure légère que la Ville de Gatineau pourrait héberger dans ses locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut louer, à une valeur réduite à un organisme à but non lucratif, sans contrevenir à la Politique de la Ville et aux lois applicables;

**CONSIDÉRANT QU'**en attendant la création de cette nouvelle structure, la Ville de Gatineau désire qu'un bail régularise l'entente d'occupation avec le Comité de transition de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais pour une durée de six mois;

**CONSIDÉRANT QU'**à la création de la nouvelle structure, le comité exécutif de la Ville sera de nouveau consulté pour la mise en place d'un bail à plus long terme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise un bail entre la Ville de Gatineau et le Comité de transition de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (le locataire), pour l'occupation de deux bureaux et un entrepôt, situés au 2<sup>e</sup> étage du 115, rue Principale aux conditions suivantes :
  - Une durée de bail de six mois, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 mars 2016;
  - Un loyer de 3 300 \$, payable en un seul versement le 1<sup>er</sup> octobre 2015;
- autorise le Service des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du bail annexé à la présente résolution, en s'assurant du respect des termes et conditions;
- autorise les Services juridiques et ses procureurs à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du bail, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal et l'expulsion du locataire des lieux, ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du présent bail, suite à l'avis de défaut ou d'une récidive;

- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2015-748

**SOUSSION 2015 SP 133 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE RÉTROCAVEUSE ET DE MARTEAU HYDRAULIQUE SANS OPÉRATEUR – 2015-2016 - DIVERS SERVICES MUNICIPAUX ET PARTICULIÈREMENT LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des travaux publics à la location de rétrocaveuse et de marteau hydraulique sans opérateur nécessaire à l'exécution des divers travaux municipaux, notamment pour les opérations d'excavation du réseau d'aqueduc et d'égouts et tout autre besoin, le tout en tenant compte des prix et de la disponibilité des équipements, conformément aux soumissions reçues et suivant le tableau annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Ces nouveaux taux de location seront en vigueur à partir de la date d'adjudication jusqu'au 31 décembre 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de 2016 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2015.

Adoptée

CE-2015-749

**REJET DE SOUSSION - 2015 SI 147 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES DANS UNE REMORQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 22 mai 2015, un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'équipements électriques dans une remorque;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et qu'elle excède les disponibilités budgétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue et conforme dans le cadre de l'appel d'offres 2015 SI 147.

Adoptée

CE-2015-750

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 32 - 10 620,45 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 35 - 417 817,68 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 34 - 8 214,69 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 33 - 86 792,68 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 32, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 35, la liste des réquisitions numéro 34 ainsi que la liste des embauches numéro 33 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 32	Pièces de comptes à payer	10 620,45 \$	31 août au 4 sept. 2015
Liste PD numéro 35	Pièces de comptes à payer	417 817,68 \$	31 août au 4 sept. 2015
Liste des réquisitions numéro 34	Pièces de comptes à payer	8 214,69 \$	31 août au 4 sept. 2015
Liste des embauches numéro 33	Embauches de personnel temporaire	86 792,68 \$	23 au 29 août 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2015.

Adoptée

CE-2015-751

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-34 - POUR UN MONTANT TOTAL DE 306 213,74 \$ - POUR LA PÉRIODE DU 27 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2015**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-34 d'un montant de 306 213,74 \$ pour la période du 27 août au 2 septembre 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2015.

Adoptée

CE-2015-752

**OFFICIALIZATION DE DÉSIGNATIONS TOPONYMIQUES - PARCS ET AUTRES LIEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le règlement numéro 657-2010, le 30 mars 2010 pour établir la liste officielle des noms de parcs et places situés sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2010, les nouveaux parcs n'ont pas été désignés systématiquement et qu'il est d'intérêt de désigner et d'officialiser tous les noms de parcs et de lieux sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique favorable pour les noms apparaissant ci-dessous;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau jugent approprié d'officialiser la désignation des parcs et lieux apparaissant ci-dessous;

**CONSIDÉRANT QUE** les parcs ci-dessous ont tous été créés entre 2010 et 2015 inclusivement et que leurs noms ne furent jamais officialisés par la Ville et la Commission de toponymie du Québec :

Noms officiels		Secteurs
Spécifique	Générique	
Côtéville	Parc de	Gatineau
Becc-Scie	Parc des	Masson-Angers
Lucien-Gendron	Parc	Gatineau
Spartan	Parc de la	Aylmer
Orsay	Parc d'	Aylmer
Carcajou	Parc du	Aylmer
Britannia	Parc du	Aylmer
Edgar-Degas	Parc	Gatineau
8-Octobre-1906	Parc du	Buckingham
Roberval	Parc de	Gatineau
Jean-Baptiste-Routhier	Parc	Masson-Angers

**CONSIDÉRANT QUE** les noms des parcs et lieux ci-dessous doivent être officialisés, et ce, même si ceux-ci sont existants depuis plusieurs années, car ils n'apparaissent pas dans la banque de toponymes de la Ville :

Noms officiels		Secteurs
Spécifique	Générique	
Domaine Fairview	-	Hull
Normand-Racicot	Place	Gatineau
Ruisseau-de-la-Brasserie	Parc du	Hull
Jean-Paul-Sabourin	Parc	Hull

**CONSIDÉRANT QUE** le nom du parc du Bois-Joli soit remplacé pour le parc de la Ferme-Dalton et le nom du parc Fraser soit également remplacé pour le parc de la Bastide :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les noms des parcs créés entre 2010 et 2015 apparaissant ci-dessous, à savoir :

Noms officiels		Secteurs
Spécifique	Générique	
Côtéville	Parc de	Gatineau
Bees-Scie	Parc des	Masson-Angers
Lucien-Gendron	Parc	Gatineau
Spartan	Parc de la	Aylmer
Orsay	Parc d'	Aylmer
Carcajou	Parc du	Aylmer
Britannia	Parc du	Aylmer
Edgar-Degas	Parc	Gatineau
8-Octobre-1906	Parc du	Buckingham
Roberval	Parc de	Gatineau
Jean-Baptiste-Routhier	Parc	Masson-Angers

De plus, il est résolu que les noms des parcs et lieux ci-dessous soient aussi approuvés, et ce, même si ceux-ci sont existants depuis plusieurs années, afin qu'ils puissent être versés dans la banque de toponymes de la Ville :

Noms officiels		Secteurs
Spécifique	Générique	
Domaine Fairview	-	Hull
Normand-Racicot	Place	Gatineau
Ruisseau-de-la-Brasserie	Parc du	Hull
Jean-Paul-Sabourin	Parc	Hull

Finalement, il est résolu que le nom du parc du Bois-Joli dans le secteur de Gatineau soit remplacé par le parc de la Ferme-Dalton et le nom du parc Fraser dans le secteur d'Aylmer soit remplacé par le parc de la Bastide.

Les fonds à cette fin seront pris à même le budget des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 septembre 2015.

Adoptée

**CE-2015-753**

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER L'ENTREPRENEUR CONSTRUCTION EDELWEISS INC. À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE CHEMIN PINK - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Construction Edelweiss inc. doit réaliser la réfection de la chaussée du chemin Pink, entre le chemin Klock et le chemin Vanier, dans le cadre du programme de réfection du réseau routier - Fonds des carrières, chemin Pink, de Vanier au chemin Klock;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Construction Edelweiss inc. doit enlever le pavage et doit mettre en place une nouvelle couche d'enrobés bitumineux sur toute la surface existante du chemin Pink, entre le chemin Klock et le chemin Vanier;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Pink est une artère à fort débit de circulation durant le jour en raison de la proximité de la carrière Lafarge et que la circulation est composée essentiellement de poids lourd ce qui compromet la sécurité des travailleurs sur le chantier;

**CONSIDÉRANT QU'**il est préférable que les travaux nécessitant la fermeture complète du chemin Pink, entre le chemin Klock et le chemin Vanier, se fassent de nuit, de 19 h à 6 h afin de minimiser les impacts sur la circulation et l'impact sur la carrière Lafarge;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux devraient se faire du dimanche soir au jeudi soir pendant la période du 28 septembre 2015 au 28 novembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur Construction Edelweiss inc. à réaliser des travaux de réfection de la chaussée du chemin Pink pendant la période du 28 septembre 2015 au 28 novembre 2015, de 19 h à 6 h, sur les tronçons localisés à moins de 150 m d'une résidence. La durée des travaux pour la période du 28 septembre au 28 novembre 2015 devrait représenter 10 jours de travail.

Adoptée

CE-2015-754

#### **SOUSSION 2015 SI 190 - MARQUAGE ET SIGNALISATION D'UN LIEN CYCLABLE SUR LA RUE SAINT-ANTOINE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Lignco Sigma inc., 1645, avenue Le Neuf, Bécancour, Québec, G9H 2E5, pour l'aménagement d'une bande cyclable sur la rue Saint-Antoine sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 47 658,20 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 août 2015, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30732-002-03639	43 518,28 \$	Travaux de réfection des ponts, ouvrages d'arts - Sentiers - Programme annuel – Réfection - Sentiers récréatifs
04-13493	2 072,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 067,37 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2015.

Adoptée

CE-2015-755

**SOUSSION 2015 SP 032 - FOURNITURE ET TRANSPORT DE MATÉRIAUX EN VRAC - TRANSPORT ET DISPOSITION DE REBUTS D'ASPHALTE ET DE BÉTON DE CIMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-491 du 17 juin 2015, a adjugé un contrat à la firme Carrière Sablière Dagenais inc. pour la fourniture et le transport de sable pour terrains de jeux récréatifs pour les secteurs de Hull, de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham pour une période de deux ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Carrière Sablière Dagenais inc. est dans l'incapacité de fournir le sable conformément aux exigences du devis :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité retire le contrat à la firme Carrière Sablière Dagenais inc. pour la fourniture et le transport de sable pour terrains de jeux récréatifs pour les secteurs de Hull, de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham, cette dernière étant dans l'incapacité de fournir le matériau selon les exigences du devis.

De plus, ce comité adjuge un contrat à la firme Matériaux Paysagers Savaria ltée pour la fourniture et le transport de sable pour terrains de jeux récréatifs pour les secteurs de Hull, de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2015.

Adoptée

CE-2015-756

**SOUSSION 2015 SP 189 - FOURNITURE, LIVRAISON, PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats, basés sur les prix unitaires inscrits à la formule de soumission, aux firmes suivantes :

**Sections 1 et 2 :**

Adjuger un contrat à la firme Paysages Rossignol inc., 453, Rang Sainte-Julie Est, Saint-André-Avellin, Québec, J0V 1W0, pour la fourniture, la livraison, la plantation et l'entretien pour 12 mois et l'option d'entretien supplémentaire de 345 arbres dans les parcs et dans les rues, pour un montant total approximatif de 175 437,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 août 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

**Sections 3 et 4 :**

Adjuger un contrat à la firme Paysagistes Envert et fils (6535755 Canada inc.), 146, chemin Rang 6, Val-des-Monts, Québec, J8N 7R3, pour la fourniture, la livraison, la plantation et l'entretien pour 12 mois et l'option d'entretien supplémentaire pour 57 arbres dans les rues nécessitant une préparation de site, pour un montant total approximatif de 71 273,01 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 août 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13044-001-03640	160 198,17 \$	Agrile du frêne - Remplacement d'arbres
11-15005-001-03641	65 081,76 \$	Agrile du frêne - Remplacement d'arbres
04-13493	10 728,89 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 702,07 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2015.

Adoptée

CE-2015-757

**SOUSSION 2015 SP 076 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN CHEMIN DE MONTRÉAL EST - PHASE 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions CJRB inc., 3000, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1, pour la réfection des services municipaux – Bassin chemin Montréal Est, phase 2, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 1 364 293,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 août 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-003-03642	640 096,19 \$	Fonds dédié aux infrastructures - Chemin Montréal Est, phase 2 – Rue et pavage
18-15001-012-03643	73 283,37 \$	Fonds dédié aux infrastructures - Chemin Montréal Est, phase 2 - Aqueduc
18-15001-013-03644	532 402,11 \$	Fonds dédié aux infrastructures - Chemin Montréal Est, phase 2 - Égouts
04-13493	59 330,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	59 181,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2015.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 30 avril au 29 juillet 2015

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SANDRA STÉPHANIE CLAVET**  
Greffier adjoint et secrétaire  
Comité exécutif